

REPUBLIQUE FRANCAISE  
PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'OISE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
(téléphone 03.44.06.50.46)

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
CODE DE L'ENVIRONNEMENT

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

### **LA SOCIÉTÉ ALUTECH SAS SOLLICITE L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE FONDERIE D'ALUMINIUM À VENETTE**

CET ETABLISSEMENT EST SOUMIS A AUTORISATION PREFECTORALE

En exécution des prescriptions de l'article L.512-2, premier alinéa, et des articles R.512-14 et R.512-15 du code de l'environnement, les pièces du dossier de demande d'autorisation d'exploitation d'une fonderie à Venette présenté par la société Alutech SAS, seront déposées pendant 30 jours consécutifs, du 20 février 2012 au 20 mars 2012 inclus, aux mairies de Compiègne, Jaux, Margny les Compiègne, Lachelle, Venette, à la sous-préfecture de Compiègne et à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, pour être consultées sur place, par toute personne qui en fera la demande. Les résumés non techniques des études d'impact et de dangers sont consultables sur le site internet de la préfecture de l'Oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Mme Sabine DEGROOTE, désignée en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations des intéressés à la mairie de Venette aux jours et heures suivants :

- lundi 20 février 2012 de 9 heures à 12 heures,
- vendredi 24 février 2012, de 16 heures à 19 heures,
- mardi 6 mars 2012, de 16 heures à 19 heures,
- samedi 10 mars 2012, de 9 heures à 12 heures ,
- mardi 20 mars 2012, de 16 heures à 19 heures.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Venette, et sur le site internet de la préfecture de l'Oise.